

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **Consultation publique :**

Le 7 juin 2022, à 18 h 30 s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur le projet suivant, à savoir :

- Projet de résolution concernant la demande de PPCMOI numéro 2022-00123 autorisant un projet intégré résidentiel multifamilial sur le lot 4 234 635 du cadastre du Québec, situé sur la rue Lafleur en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Zone résidentielle R-625
  
- Projet de résolution concernant la demande de PPCMOI numéro 2022-00179 autorisant l'agrandissement d'un lieu de culte possédant 3 étages sur la propriété située au 827, chemin de la Carrière (Lots 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 et 4 424 289 du cadastre du Québec) en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Zone agroforestière Af-205

Monsieur Thomas Groulx, coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire explique les projets de résolution et répond aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18 h 40

Sept (7) personnes sont présentes.

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

LE 7 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 7 juin 2022, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

Sont présents :

Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Louis Quevillon	Siège # 3
Madame Martine Renaud	Siège # 4
Madame Marilou Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Monsieur Kévin Maurice, maire.

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général; et  
Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois du mai 2022 au montant de 1 148 069,99 \$
7. Dépôt par le greffier des documents suivants:
  - 7.1 Rapport mensuel du Service du développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois d'avril 2022:	5 964 218 \$
Valeur au cours du mois d'avril 2021:	6 685 328 \$
Valeur pour l'année 2022	21 692 134 \$
Valeur pour l'année 2021	17 831 047 \$
  - 7.2 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2022

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 7.3 Procès-verbal d'une correction effectuée par le greffier dans le Règlement numéro 197-04-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions sur les allées d'accès communes, les espaces de stationnement ainsi que de créer et modifier des zones
- 7.4 Plan de gestion des débordements de la Ville de Brownsburg-Chatham – Rapport final

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- 8.1 Acceptation de cession de lots à la Ville de Brownsburg-Chatham - Autorisation et mandat de signatures avec l'entreprise 9013-1574 Québec inc. – Entérinement de la demande de reconstitution de la société par actions auprès du Registraire des entreprises
- 8.2 Établissement d'un comité de toponymie – Nomination de trois membres
- 8.3 Autorisation de signature – Convention de location de terres pour fins de récolte et/ou culture fourragère – Ferme J.A Lauzon inc
- 8.4 Entente promoteur entre la Ville de Brownsburg-Chatham et l'Entreprise 9290-1859 Québec inc. relativement à un projet de développement résidentiel Domaine La Sucrierie visant sa phase 1 – Signature de l'acte d'acquisition du lot 5 613 537 du cadastre du Québec – Remboursement du droit de mutation
- 8.5 Octroi de mandat – Pavage d'une partie de la route verte
- 8.6 Demande auprès du ministère de la Famille pour l'augmentation du nombre de places en garderie
- 8.7 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 302-2022 décrétant un emprunt à long terme pour l'acquisition d'un véhicule lourd et de ses équipements pour le service de premiers répondants
- 8.8 Autorisation de lancement d'un appel d'offres visant la vente d'une partie du lot 4 423 494 du cadastre du Québec
- 8.9 Mise en disponibilité en vue de l'embauche d'un coordonnateur au camping et à la marina

### **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

- 9.1 Adjointe à la direction générale et assistante-greffière – Fin de la période d'essai de Madame Mélanie Ladouceur
- 9.2 Embauche d'un mécanicien au Service des travaux publics
- 9.3 Approbation d'un congé sans solde pour un employé col bleu du Service des travaux publics
- 9.4 Embauche d'une inspectrice en bâtiment et en environnement

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

9.5 Fin de probation de monsieur Thomas Groulx, coordonnateur au Service du développement et de l'aménagement du territoire

9.6 Motion de félicitations – Gala excellence 2022 de la CCIA

### **TRAVAUX PUBLICS**

10.1 Acceptation finale des travaux – Rue des Bouleaux

10.2 Acceptation finale des travaux – Rue de l'Ambrosia

10.3 Ajout de deux arrêts obligatoires sur chemin Dalesville à l'intersection du chemin Janitens

10.4 Ajout de deux arrêts obligatoires sur chemin de la Côte- Sinclair à l'intersection de la rue des Merisiers

10.5 Mise en disponibilité pour l'augmentation du budget initial 2022 pour le Service des travaux publics – Budget général

10.6 Programme d'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

### **LOISIRS**

11.1 Course Marche Relais Argenteuil – Demande d'autorisation pour circuler sur le territoire – 1<sup>er</sup> octobre 2022

11.2 Aides financières 2022 pour les écoles Bouchard et Saint-Philippe

11.3 Aide financière à madame Anne-Marie Gagnon pour ses multiples succès et afin de la supporter dans la pratique de son sport : l'athlétisme

11.4 Tour CIBC Charles-Bruneau 1<sup>ère</sup> Édition 2022 - Demande d'autorisation pour circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham - Jeudi 7 juillet 2022

11.5 Autorisation – Demande d'emprunt dans le fonds « Revenus reportés du fonds de parcs et terrains de jeux » pour la mise à niveau du terrain de tennis

11.6 Création d'un comité pour la mise à jour de la Politique familiale et des aînés

11.7 Mise en disponibilité pour l'octroi de contrat de construction du trottoir au Parc Roland-Cadieux

11.8 Abrogation et remplacement de la résolution numéro 22-01-11 adoptée le 11 janvier 2022 – Octroi de contrat pour la coupe de gazon du camping et de la marina municipale de la Ville de Brownsburg-Chatham pour 2022

11.9 Aide financière à l'église St-Mungo's pour le programme de formation en informatique pour les aînés

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

- 12.1      Embauche pompiers temps partiel et premiers répondants
- 12.2      Approbation de l'offre de services d'Équipe Laurence concernant la demande de subvention au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) au sujet de la construction de la nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie
- 12.3      Acquisition d'un véhicule de type mini rescue – Adjudication de l'appel d'offres public 2022-SSI-003

## **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 13.1      Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00248 – Propriété située au 1, rue du Coteau (lot 4 235 006 du cadastre du Québec) – Orientation de la maison
- 13.2      Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00262 – Propriété située au 69, chemin de Kerpen (lot 4 678 392 du cadastre du Québec) – Distance garage ligne de terrain
- 13.3      Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00275 – Propriété située au 642, chemin Dumoulin (lots 4 422 929 et 4 459 354 du cadastre du Québec) – Revêtement extérieur des bâtiments accessoires
- 13.4      Demande de PIIA numéro 2022-014 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché – Propriété située au 1073, route des Outaouais (lots 4 422 955 et 4 459 424 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.5      Demande de PIIA numéro 2022-015 relative à une demande de certificat d'autorisation visant à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal et changer 6 fenêtres – Propriété située au 256, rue des Érables (lot 4 236 299 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.6      Demande de PIIA numéro 2022-016 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal (remplacement d'une fenêtre par une porte-patio, remplacer une fenêtre existante et en créer une nouvelle) – Propriété située au 1014, route des Outaouais (lot 4 423 140 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.7      Demande de PIIA numéro 2022-017 relative à une demande de certificat d'autorisation visant à remplacer une partie de la toiture du bâtiment principal – Propriété située au 1061, route des Outaouais (lots 4 422 957 et 4 459 423 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- 13.8 Demande de PIIA numéro 2022-018 relative à une demande de certificat d'autorisation visant le remplacement du revêtement extérieur et la toiture du bâtiment principal – Propriété située au 106-108, route du Canton (lot 4 422 705 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.9 Demande de PPCMOI 2022-00269 – Lot 4 234 508 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Campbell – Nombre de bâtiments principaux
- 13.10 Adoption du règlement numéro 197-04-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions sur les allées d'accès communes, les espaces de stationnement ainsi que de créer et modifier des zones
- 13.11 Adoption du second projet de résolution concernant la demande de PPCMOI numéro 2022-00123 autorisant un projet intégré résidentiel multifamilial sur le lot 4 234 635 du cadastre du Québec, situé sur la rue Lafleur en vertu du règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Zone résidentielle R-625
- 13.12 Adoption du second projet de résolution concernant la demande de PPCMOI numéro 2022-00179 autorisant l'agrandissement d'un lieu de culte possédant 3 étages sur la propriété située au 827, chemin de la Carrière (lots 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 et 4 424 289 du cadastre du Québec) en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Zone agroforestière Af-205
- 13.13 Adoption du projet de résolution concernant la demande de PPCMOI numéro 2022-00269 autorisant l'aménagement d'un projet intégré récréotouristique de prêt-à-camper possédant un seul bâtiment principal, situé sur le chemin Campbell (lot 4 234 508 du cadastre du Québec) en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Zone de villégiature V-402
- 13.14 Cession aux fins de parc, terrain de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2022-00019 – Création des lots 6 520 916 À 6 520 928 et 6 520 968 à 6 520 972 du cadastre du Québec – Monsieur Éric Larivière
- 13.15 Renouvellement de mandats de cinq (5) membres du Comité consultatif d'urbanisme : Mesdames Donna Bider Clark et Jacinthe Roy et messieurs Daniel Campeau, Alain Claveau et Daniel Cadotte

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

1.  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par le maire, monsieur Kévin Maurice.

2.  
**DÉCLARATION DU MAIRE**

Le maire, monsieur Kévin Maurice, fait une déclaration d'ouverture.

3.  
**22-06-220 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

4.  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 19 h 04 à 19 h 16 : Des citoyens posent des questions sur différents dossiers et les membres du conseil et de l'administration y répondent.

5.  
**22-06-221 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2022 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

6.  
**22-06-222 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par la trésorière et directrice des Finances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

# ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de mai 2022 au montant de 1 148 069,99 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

7.

## **DÉPÔTS**

7.1

### **Rapport mensuel du Service du développement et de l'aménagement du territoire**

*Le greffier dépose le rapport mensuel du mois d'avril 2022 du Service du développement et de l'aménagement du territoire.*

Valeur au cours du mois d'avril 2022:	5 964 218\$
Valeur au cours du mois d'avril 2021:	6 684 328 \$
Valeur pour l'année 2022	21 692 134 \$
Valeur pour l'année 2021	17 831 047 \$

7.2

### **Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2022**

*Le greffier dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2022.*

7.3

### **Procès-verbal d'une correction effectuée par le greffier dans le Règlement numéro 197-04-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions sur les allées d'accès communes, les espaces de stationnement ainsi que de créer et modifier des zones**

*Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et Villes (RLRQ, c. C-19), le greffier dépose une correction d'office qui a pour but de retirer, dans le Règlement numéro 197-04-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, l'usage accessoire à l'habitation « Activité professionnelle à domicile » pour la classe d'usage H1 en mode d'implantation isolé, jumelé et contigu ainsi que les logements additionnels et intergénérationnels pour la classe d'usage H1 en mode d'implantation isolé à la grille des spécifications de la zone R-615*

7.4

### **Plan de gestion des débordements de la Ville de Brownsburg-Chatham – Rapport final**

*Le greffier dépose le Plan de gestion des débordements de la Ville de Brownsburg-Chatham – Rapport final préparé par Stantec Expert-conseils ltée daté du 6 mai 2022.*



# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## GESTION ET ADMINISTRATION

8.1

22-06-223

### **ACCEPTATION DE CESSIION DE LOTS À LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM - AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES AVEC L'ENTREPRISE 9013-1574 QUÉBEC INC. – ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE DE RECONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS AUPRÈS DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT QUE certaines allées et une rue, créées par l'entreprise 9013-1574 Québec inc. dans le cadre des premières phases de développement du secteur du Vieux-Verger, n'ont toujours pas été cédées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont les suivants :

- 4 236 423 (rue de la Cortland);
- 4 919 595 (allée Ouest), lequel sera remplacé par les lots 6 520 917, 6 520 918, 6 520 968, 6 520 969 et 6 520 970, le tout, en vertu du permis de lotissement numéro 2022-00022 et du plan de cadastre préparé par Jonathan Lauzon, arpenteur-géomètre, numéro de dossier 201258MB1, minute 166, en date du 25 mai 2022;
- 4 974 419 (allée entre l'allée Ouest et la rue des Pometiers);
- 4 679 476 (allée Est);
- 4 679 477 (allée Est);
- 4 919 594 (allée Est);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9013-1574 Québec inc. a demandé et obtenu sa dissolution auprès du Registraire des entreprises le 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE, pour que la cession de ces lots puisse être valide, l'entreprise doit exister au plan juridique et être immatriculée selon la Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, c. P-44.1);

CONSIDÉRANT QUE le Registraire des entreprises peut, à la demande de toute personne intéressée et selon les conditions qu'il détermine, reconstituer une société dissoute;

CONSIDÉRANT QUE la reconstitution peut être demandée pour finaliser des procédures qui auraient été oubliées au moment de la dissolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconstituer cette entreprise, obtenir la propriété de ces lots par acte notarié pour ensuite de nouveau dissoudre l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la demande de reconstitution de l'entreprise 9013-1574 Québec inc. effectuée le 18 mai 2022 auprès du Registraire des entreprises.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le maire, monsieur Kévin Maurice et le greffier, monsieur Pierre-Alain Bouchard ou l'assistante-greffière, madame Mélanie Ladouceur, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin d'accepter la cession desdits lots à titre gratuit.

QUE tous les honoraires professionnels ainsi que les frais afférents à la demande de reconstitution soient assumés par la Ville.

D'AUTORISER le greffier, une fois la cession effectuée, à demander la dissolution de l'entreprise 9013-1574 Québec inc. auprès du Registraire des entreprises et de façon générale, effectuer toute action et signer tout document nécessaire pour assurer un suivi de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**22-06-224 8.2 ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ DE TOPONYMIE –  
NOMINATION DE TROIS MEMBRES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes, le conseil désire établir un comité de toponymie pour assurer la dénomination d'une multitude d'entités géographiques présentes sur son territoire, telles que rues, chemins, bâtiments publics, parcs, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE le maire fait partie d'office du comité avec droit d'y voter;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 114.1 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général peut assister à la séance du comité, sans avoir le droit d'y voter;

CONSIDÉRANT QUE le comité sera coordonné par un membre du personnel de direction, qui n'a pas le droit d'y voter;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE soit établi le comité suivant :

Nom	Membres du conseil
Comité de toponymie	Mme Marilou Laurin Mme Martine Renaud M. Pierre Baril

QUE le maire soit membre d'office, avec droit de vote.

QUE le directeur général soit membre d'office, sans droit de vote.

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le personnel de direction concerné n'ait pas de droit de vote.

Adoptée à l'unanimité

8.3

22-06-225

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE LOCATION DE TERRES POUR FINS DE RÉCOLTE ET/OU CULTURE FOURRAGÈRE – FERME J.A LAUZON INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est propriétaire du lot numéro 4 424 168 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de louer une partie dudit et ce, pour fins de récolte et/ou culture fourragère;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport du greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la signature du contrat de location d'une partie du lot 4 424 168 du cadastre du Québec pour une durée de dix (10) ans avec Ferme J.A. Lauzon inc.

QUE le coût de location annuel soit fixé à 200 \$ / acre à compter de 2023 et que le loyer soit indexé à la hausse, pour chaque année subséquente à celle de l'entrée en vigueur du bail, sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation pour la région de la Ville de Montréal établie par Statistique Canada de septembre de l'année précédente à septembre de l'année courante.

QUE le locataire puisse débiter les travaux de préparation du lot en vue de l'année 2023 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pouvant donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.4

22-06-226

**ENTENTE PROMOTEUR ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET L'ENTREPRISE 9290-1859 QUÉBEC INC. RELATIVEMENT À UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE LA SUCRERIE VISANT SA PHASE 1 – SIGNATURE DE L'ACTE D'ACQUISITION DU LOT 5 613 537 DU CADASTRE DU QUÉBEC – REMBOURSEMENT DU DROIT DE MUTATION**

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QU'une entente promoteur est intervenue entre la Ville de Brownsburg-Chatham et l'Entreprise 9290-1859 Québec inc. relativement à la phase 1 du projet de développement résidentiel « Domaine La Sucrierie », suite à l'adoption de la résolution 14-11-412 le 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette entente, qui a été signée le 19 mars 2015, prévoit entre autres à terme la cession à la Ville, pour la somme de 1 \$, du lot 5 613 537 constitué à une fin de parc;

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'a jamais été cédé à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce lot a été vendu à Gestion Or Concept inc. le 12 avril 2021 par l'acte publié sous le numéro 26 208 284;

CONSIDÉRANT QU'au même moment, ce lot a été grevé d'hypothèques et d'une clause résolutoire;

CONSIDÉRANT la mainlevée de ces charges par les créanciers hypothécaires;

CONSIDÉRANT QU'un droit de mutation a été imposé à ce nouveau propriétaire suite au transfert de propriété;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le remboursement ou l'annulation, selon le cas, de ce droit de mutation, étant donné les circonstances particulières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquiescer ce lot, conformément à l'entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement ou l'annulation, selon le cas, du droit de mutation d'un montant de 2 321 \$, plus les intérêts et pénalités, qui a été imposé au nouveau propriétaire du lot 5 613 537 du cadastre du Québec, Gestion Or Concept inc., suite à la transaction survenue le 12 avril 2021.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard ou l'assistante-greffière, Mme Mélanie Ladouceur, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes notariés à intervenir pour l'acquisition du lot 5 613 537 du cadastre du Québec pour la somme de 1 \$ et pour les mainlevées ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE la Ville assume les frais professionnels, notamment ceux du notaire, relatifs à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

22-06-227 8.5 **OCTROI DE MANDAT – PAVAGE D’UNE PARTIE DE LA ROUTE VERTE**

CONSIDÉRANT QUE nous devons repaver une section de notre piste cyclable située entre le 455 et le 457, route des Outaouais;

CONSIDÉRANT QU’il suffit de refaire une couche sur le pavé vieillissant existant;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions du pavage sont de 10 pieds x 446 pieds, donc 4 460 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront partagés entre la Ville et la MRC d’Argenteuil à parts égales;

CONSIDÉRANT l’offre reçue d’Asphalte & Pavage RF le 17 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l’offre soumise par Asphalte & Pavage RF au montant de 10 347,75 \$, toutes taxes incluses à même le poste budgétaire 02-715-00-521.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, à signer tout document utile au suivi du présent mandat.

QU’une facture représentant la moitié des coûts des travaux soit transmise à la MRC d’Argenteuil.

Adoptée à l’unanimité

22-06-228 8.6 **DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE POUR L’AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES EN GARDERIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en plein développement et que des centaines de nouvelles familles s’ajouteront sur le territoire dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QU’il n’existe qu’un seul Centre de la petite enfance le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et quelques garderies en milieu familial;

CONSIDÉRANT QUE les places en garderie se font très rares actuellement et que certains parents doivent parcourir des dizaines de kilomètres pour déposer leurs enfants;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QU'en fonction des données du recensement de 2016, la Ville comptait à cette époque 1075 familles et que le nombre est en constante augmentation;

CONSIDÉRANT QUE des personnes se sont montrées intéressées à faire l'ouverture de nouveaux centres de la petite enfance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au ministère de la Famille de procéder à la mise en disponibilité de places en garderie sur le territoire de Brownsburg-Chatham en nombre suffisant, et ce, en fonction de la croissance constante du nombre de familles.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux personnes intéressées à ouvrir un centre de la petite enfance sur le territoire de Brownsburg-Chatham.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la députée d'Argenteuil, madame Agnès Grondin et à la MRC d'Argenteuil.

Adoptée à l'unanimité

8.7

22-06-229

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 302-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE LOURD ET DE SES ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Martine Renaud à la séance ordinaire tenue le 8 mars 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté à cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent, conformément à la loi, avoir reçu une copie dudit projet de règlement d'emprunt au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement d'emprunt étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un véhicule lourd et ses équipements pour le service de premiers répondants, dont le détail est prévu à l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement, sera donc payée à même un emprunt à cet effet;

# ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie et directeur général adjoint, monsieur Michel Robert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ** par règlement du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

## **ARTICLE 1**

Les attendus font partie intégrante dudit règlement d'emprunt.

## **ARTICLE 2**

Le conseil municipal est autorisé à effectuer l'acquisition d'un véhicule lourd et de ses équipements pour le service de premiers répondants, selon l'estimation détaillée faisant partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

## **ARTICLE 3**

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 370 948 \$ pour les fins du présent règlement d'emprunt.

## **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter le solde de la dépense prévue au présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 370 948 \$ sur une période de vingt (20) ans.

## **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement d'emprunt est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement d'emprunt et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7**

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée pour le présent règlement.

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Kévin Maurice,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard, Greffier et  
Directeur du Service juridique

Avis de motion :	Le 8 mars 2022
Dépôt du projet :	Le 8 mars 2022
Adoption du règlement :	Le 6 juin 2022
Avis public tenue du registre :	Le
Tenue du registre :	Le
Approbation MAMH :	Le
Entrée en vigueur :	Le

## **ANNEXE « A » - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 302-2022**

### **VÉHICULE LOURD ET DE SES ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

Type d'intervention	Coûts
<b>Véhicule lourd avec équipements</b>	<b>307 875 \$</b>
<b>Sous-total des coûts directs</b>	<b>307 875 \$</b>
<b>Imprévus – 10 %</b>	<b>30 788 \$</b>
<b>TVQ à payer – 50 %</b>	<b>16 891 \$</b>
<b>Frais d'émission de l'emprunt – 5 %</b>	<b>15 394 \$</b>
<b>Sous-total des frais incidents</b>	<b>63 073 \$</b>
<b>Grand total du règlement d'emprunt</b>	<b>370 948 \$</b>

Préparée le 3 juin 2022 par :

\_\_\_\_\_  
Michel Robert  
Directeur du Services incendie

\_\_\_\_\_  
Marie-Christine Vézeau  
Trésorière et directrice du Service des  
finances

Adoptée à l'unanimité



***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

8.8  
**22-06-230** **AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL  
D'OFFRES VISANT LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT  
4 423 494 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est propriétaire du lot 4 423 494 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de vendre une partie de cet immeuble à un promoteur par appel d'offres public afin que ce dernier y réalise le projet de développement domiciliaire déterminé par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville demeurera propriétaire d'environ 66 % (2/3) du lot afin d'y aménager un parc riverain accessible à tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la totalité du bord de la rivière des Outaouais demeurera public et accessible à tous;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches préparatoires ont été réalisées sur cet immeuble en vue de cette vente, incluant, sans s'y limiter : étude géotechnique, évaluations environnementales de site phase 1 et 2, caractérisation écologique, étude hydrogéologique, étude de faisabilité des infrastructures civiles et travaux d'arpentage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a présenté le concept aux citoyens en décembre 2020 et que l'acheteur du lot devra respecter l'esprit architectural compris dans celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de recommandation du greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin de vendre une partie du lot 4 423 494 du cadastre du Québec, avec obligation pour l'acheteur de réaliser le projet de développement domiciliaire prédéterminé par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

8.9  
**22-06-231** **MISE EN DISPONIBILITÉ EN VUE DE L'EMBAUCHE  
D'UN COORDONNATEUR AU CAMPING ET À LA  
MARINA**

CONSIDÉRANT l'évolution grandissante du camping et de la marina;

CONSIDÉRANT les besoins en gestion;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage de poste et à l'embauche d'un coordonnateur au camping et à la marina;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas au budget 2022;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles à l'excédent accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise en disponibilité d'un montant de 30 000 \$ en provenance de l'excédent accumulé non affecté.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de retourner tout solde résiduaire à son fonds d'origine.

Adoptée à l'unanimité

### **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

9.1

22-06-232

#### **ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET ASSISTANTE-GREFFIÈRE – FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MADAME MÉLANIE LADOUCEUR**

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Ladouceur a été affectée au poste d'adjointe à la direction générale et assistante-greffière à titre d'employée permanente à temps plein en vertu de la résolution numéro 21-11-456 du 16 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Ladouceur satisfait les exigences pour la fin de sa période d'essai de six mois terminée le 30 avril 2022 et ce sans aucune note justifiant un prolongement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-François Brunet et le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard affirment être très satisfaits du travail accompli par madame Ladouceur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation soumis par la directrice du Service des ressources humaines, communications et relations avec le milieu et directrice générale adjointe, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme que madame Mélanie Ladouceur a complété avec succès sa période d'essai au poste d'adjointe à la direction générale et assistante-greffière à titre d'employé-cadre permanent à la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

9.2  
**22-06-233   EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN AU SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne pour combler un deuxième poste de mécanicien au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule candidature, soit celle de monsieur Alexandre Renaud;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Renaud occupe déjà un poste temporaire depuis le 30 août 2021 au Service des travaux publics incluant des tâches d'aide au mécanicien;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Lisa Cameron, directrice des ressources humaines, communications et relations avec le milieu, et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur Alexandre Renaud à titre de mécanicien au Service des travaux publics, et ce, dès le 8 juin 2022.

QUE son ancienneté soit calculée à partir de sa date d'embauche initiale, soit le 30 août 2021.

QUE son salaire soit conforme à la convention collective présentement en vigueur et que celui-ci soit ajusté au 2<sup>e</sup> échelon à sa date d'anniversaire d'ancienneté, soit le 30 août 2022.

QUE la période de probation prescrite à la convention collective soit considérée comme complétée, considérant les neuf mois déjà travaillés depuis son embauche en août 2021 comme employé temporaire.

Adoptée à l'unanimité

9.3  
**22-06-234   APPROBATION D'UN CONGÉ SANS SOLDE POUR UN  
EMPLOYÉ COL BLEU DU SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS**

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de l'employé 302-000-0345 pour une période d'une année, soit du 3 juin 2022 au 2 juin 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de la directrice du Service des travaux publics, madame Caroline Charest-Savard;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation soumis par la directrice des ressources humaines, communications et relations avec le milieu, madame Lisa Cameron.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde à cet employé une période de congé sans solde d'une année, sans retour possible au Service des travaux publics de la Ville avant le 2 juin 2023, ou selon entente préalable.

QU'il conserve son ancienneté actuelle mais sans toutefois en accumuler d'autre durant son année en congé sans solde.

QU'il peut, durant son congé sans solde, cotiser sa part au Régime de retraite de la Ville sans recevoir la part de la Ville durant cette période.

QU'il devra signifier son intention de retour ou de non-retour à la Ville, au moins quarante-cinq (45) jours avant la date prévue de la fin dudit congé sans solde.

QUE les bénéfices de la convention collective en vigueur seront interrompus durant toute la période de son congé sans solde.

Adoptée à l'unanimité

### **22-06-235 9.4 EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement depuis le mois de février 2022;

CONSIDÉRANT les affichages internes et externes pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche ne provoque aucune incidence monétaire à la hausse pour le budget municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation soumis par la directrice des ressources humaines, communications et relations avec le milieu, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Sarah Rozon, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement selon l'échelle salariale de la convention collective présentement en vigueur, le tout à partir du 20 juin 2022.

Le poste est sujet à une période de probation de six (6) mois conformément à la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

9.5

**22-06-236 FIN DE PROBATION DE MONSIEUR THOMAS GROULX,  
COORDONNATEUR AU SERVICE DU  
DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche à titre de coordonnateur au Service du développement et de l'aménagement du territoire et de la résolution numéro 21-06-224, monsieur Thomas Groulx, avait à compléter, conformément à son contrat de travail, une période de probation de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général, monsieur Jean-François Brunet, à l'effet que le travail de monsieur Thomas Groulx, à titre coordonnateur au Service du développement et de l'aménagement du territoire, est très satisfaisant et justifie qu'il demeure à l'emploi de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme monsieur Thomas Groulx dans son poste de coordonnateur au Service du développement et de l'aménagement du territoire, avec une réévaluation des conditions de travail prévues au contrat de travail.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate monsieur Jean-François Brunet, directeur général, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9.6

**22-06-237 MOTION DE FÉLICITATIONS – GALA EXCELLENCE  
2022 DE LA CCIA**

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil (CCIA) organise un Gala Excellence annuel;

CONSIDÉRANT QUE ce Gala Excellence met en valeur des entreprises, commerces, organismes à but non lucratif (OBNL) et professionnels de notre région;

CONSIDÉRANT QUE les dernières années ont été difficiles pour la majorité des entreprises, commerces, organismes à but non lucratif (OBNL) et professionnels de notre région et d'ailleurs en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham tient à féliciter les gagnants, finalistes et nommés du Gala Excellence 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Lisa Cameron, directrice des ressources humaines, communications et relations avec le milieu, et directrice générale adjointe.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham félicite les différents gagnants, finalistes et nommés du Gala Excellence 2022 organisé par la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil (CCIA).

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham souligne et félicite la Fondation Jérémie Paradis, finaliste dans la catégorie Tourisme, culture et événements, ainsi que dans la catégorie OBNL et Entreprise d'économie sociale, pour avoir remporté du prix *Coup de cœur* du gala. La Fondation Jérémie Paradis a pour mission de venir en aide aux jeunes sportifs de la région d'Argenteuil afin qu'ils puissent s'accomplir dans le sport.

Adoptée à l'unanimité

### **TRAVAUX PUBLICS**

10.1

#### **22-06-238 ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX – RUE DES BOULEAUX**

ATTENDU QUE les dispositions de développement et de construction du nouveau tronçon de rue ont été entendues entre les parties et qu'un projet de protocole d'entente a été rédigé relativement au projet de développement résidentiel pour 9430-8434 Québec inc.;

ATTENDU QUE le 6 juillet 2021, le conseil municipal avait autorisé la compagnie 9430-8434 à procéder aux travaux de prolongement de la rue des Bouleaux à travers la résolution numéro 21-07-306 d'acceptation provisoire;

ATTENDU QUE les déficiences soulevées lors de la visite d'acceptation provisoire des travaux ont été corrigées;

ATTENDU QUE des plans « tel que construit » faits par Annie Lépine, ingénieure, ont été réalisés;

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel est conforme au Règlement visant la confection des rues, des fossés et des ponceaux (numéro 034-2002 et 034-01-2008) et au Règlement sur les ententes avec les promoteurs (numéro 191-2012);

ATTENDU QUE la présente résolution vise à faire en sorte que la Ville devienne propriétaire de la rue des Bouleaux (lot 4 424 104 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acceptation finale des travaux de construction de la rue des Bouleaux;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le greffier, Me Pierre-Alain Bouchard ou l'assistante-greffière, Mme Mélanie Ladouceur, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, incluant l'acte notarié pour la cession du cadastre de rue.

Adoptée à l'unanimité

10.2

### **22-06-239 ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX – RUE DE L'AMBROSIA**

ATTENDU QUE les dispositions de développement et de construction du nouveau tronçon de rue ont été entendues entre les parties et qu'un projet de protocole d'entente a été rédigé relativement au projet de développement résidentiel pour Développement du Vieux Verger inc.;

ATTENDU QUE le 20 juillet 2021, le conseil municipal avait autorisé la compagnie Développement du Vieux-Verger inc. à procéder aux travaux de construction de la rue de l'Ambrosia à travers la résolution numéro 21-07-307 d'acceptation provisoire;

ATTENDU QUE les déficiences soulevées lors de la visite d'acceptation provisoire des travaux ont été corrigées;

ATTENDU QUE des plans « tel que construit » faits par Annie Lépine, ingénieure, ont été réalisés;

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel est conforme au Règlement visant la confection des rues, des fossés et des ponceaux (numéro de règlement 034-2002 et 034-01-2008) et au Règlement sur les ententes avec les promoteurs (numéro 191-2012);

ATTENDU QUE la présente résolution vise à faire en sorte que la Ville devienne propriétaire de la rue de l'Ambrosia (lot 6 432 225 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acceptation finale des travaux de construction de la rue de l'Ambrosia.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le greffier, Me Pierre-Alain Bouchard ou l'assistante-greffière, Mme Mélanie Ladouceur, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, incluant l'acte notarié pour la cession du cadastre de rue.

Adoptée à l'unanimité

10.3  
**22-06-240 AJOUT DE DEUX ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR  
CHEMIN DALESVILLE À L'INTERSECTION DU  
CHEMIN JANITENS**

CONSIDÉRANT l'essor des développements résidentiels sur l'ensemble du territoire de la Ville et ainsi l'augmentation du nombre de véhicules sur nos routes;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses requêtes en lien avec la sécurité routière à l'intersection du chemin Dalesville et du chemin Janitens dont plusieurs provenant du transport scolaire;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de la signalisation routière requise a été faite en collaboration avec le département de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont à cœur le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'arrêts obligatoires permet de ralentir la vitesse des usagers de la route et rendre le passage plus sécuritaire pour les véhicules provenant du chemin Janitens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des arrêts obligatoires en direction nord ainsi qu'en direction sud à l'intersection du chemin Dalesville et du chemin Janitens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'ajout des éléments de sécurité décrits dans la présente résolution.

QUE le marquage sur chaussé respecte la nouvelle signalisation en place.

QUE la Sûreté du Québec soit avisée de cette nouvelle signalisation.

Adoptée à l'unanimité



***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10.4

22-06-241

**AJOUT DE DEUX ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR  
CHEMIN DE LA CÔTE-SINCLAIR À L'INTERSECTION  
DE LA RUE DES MERISIERS**

CONSIDÉRANT l'essor des développements résidentiels sur l'ensemble du territoire de la Ville et ainsi l'augmentation du nombre de véhicules sur nos routes;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses requêtes en lien avec la vitesse des usagers de la route dans la portion du chemin de la Côte-Sinclair près de l'intersection de la rue des Merisiers;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de la signalisation routière requise a été faite en collaboration avec le département de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont à cœur le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'arrêts obligatoires permet de ralentir la vitesse des usagers de la route et rendre la sortie plus sécuritaire pour les véhicules provenant de la rue des Merisiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des arrêts obligatoires en direction nord ainsi qu'en direction sud à l'intersection du chemin de la Côte-Sinclair et de la rue des Merisiers;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'ajout des éléments de sécurité décrits dans la présente résolution.

QUE le marquage sur chaussée respecte la nouvelle signalisation en place.

QUE la Sûreté du Québec soit avisée de cette nouvelle signalisation.

Adoptée à l'unanimité

10.5

22-06-242

**MISE EN DISPONIBILITÉ POUR L'AUGMENTATION DU  
BUDGET INITIAL 2022 POUR LE SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS – BUDGET GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 297-2021 ayant pour objet l'adoption budget annuel 2022;

CONSIDÉRANT QUE le budget actuel des travaux publics est insuffisant;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE des dépenses non budgétées ont dû être réalisées pour des travaux et réparations d'urgence;

CONSIDÉRANT l'augmentation de plusieurs tarifs et frais en 2022 étant donné la situation sociale actuelle et que ces montants étaient imprévus;

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien estival est en cours sur les véhicules et sur les routes;

CONSIDÉRANT la prévision des entretiens hivernaux prochains sur les véhicules et sur les routes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des crédits suffisants et disponibles pour engager des dépenses;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles à l'excédent accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport budgétaire 2022 de madame Caroline Charest-Savard, directrice du service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'un montant de 100 000 \$ à même l'excédent accumulé non affecté pour augmenter le budget général du service des Travaux publics répartis selon les besoins du service.

Adoptée à l'unanimité

22-06-243 10.6

### **PROGRAMME D'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, et résolu que la Ville de Brownsburg-Chatham autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

- QUE la directrice du service des travaux publics ou son représentant soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adoptée à l'unanimité

### LOISIRS

22-06-244 11.1 **COURSE MARCHE RELAIS ARGENTEUIL – DEMANDE D'AUTORISATION POUR CIRCULER SUR LE TERRITOIRE – 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT la demande de circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham de Cassandra Bastarache, directrice de l'événement « Course Marche Relais Argenteuil »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour objectif d'amasser des fonds pour la Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la requête de madame Cassandra Bastarache selon les descriptifs déjà fournis, et aux conditions suivantes :

- Preuve d'assurances responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée de l'événement, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme Co-assurée. De plus, la preuve d'assurances devra être liée à une clause d'avis annulation de 30 jours;
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et autres);
- L'équipe de coordination de la course devra assurer la sécurité des participantes;
- L'équipe de coordination de la course devra également, le cas échéant, obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les routes provinciales.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de s'assurer que des normes de sécurités sévères encadrent la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

22-06-245 11.2 **AIDES FINANCIÈRES 2022 POUR LES ÉCOLES BOUCHARD ET SAINT-PHILIPPE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham fait le choix d'aider financièrement certains organismes à but non lucratif œuvrant dans des domaines en lien avec ses politiques et ses interventions : l'art de la culture; le développement social et communautaire, le sport et les loisirs;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT l'adoption de la « *Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif OBNL de la Ville de Brownsburg-Chatham* » le 7 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a sur son territoire deux écoles primaires;

CONSIDÉRANT QUE ces écoles ont envoyé une demande d'aide financière de 500 \$ chacune;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les versements d'aides financières au montant total de 500 \$ chacune aux écoles Bouchard et Saint-Philippe pour l'année 2022.

QUE ces aides financières proviennent du poste budgétaire « *Contributions organismes – subventions et dons* » 02-701-00-959.

Adoptée à l'unanimité

**22-06-246 11.3 AIDE FINANCIÈRE À MADAME ANNE-MARIE GAGNON POUR SES MULTIPLES SUCCÈS ET AFIN DE LA SUPPORTER DANS LA PRATIQUE DE SON SPORT : L'ATHLÉTISME**

CONSIDÉRANT QUE madame Anne-Marie Gagnon s'illustre au lancer du disque, lancer du marteau ainsi qu'au lancer du poids;

CONSIDÉRANT que madame Anne-Marie Gagnon est une ambassadrice pour notre communauté, au sein du monde sportif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il faut encourager la jeunesse dans la pratique de leur sport de haut niveau;

CONSIDÉRANT les frais importants que doivent s'acquitter la famille de madame Anne-Marie Gagnon afin de lui permettre de performer lors de compétitions de haut niveau et à l'International;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham tient à souligner et féliciter madame Anne-Marie Gagnon pour ses multiples succès.

QU'une somme de 850 \$ soit allouée à madame Gagnon afin d'alléger le fardeau financier relié aux frais d'entraînement, de compétition, de déplacement, etc.

QUE cette aide financière provienne du poste budgétaire « *Contributions organisme – subventions et dons* » « 02-701-00-959 ».

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite la meilleure des chances, à madame Anne-Marie Gagnon.

Adoptée à l'unanimité

11.4  
**22-06-247 TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU L'ÉDITION 2022 -  
DEMANDE D'AUTORISATION POUR CIRCULER SUR  
LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-  
CHATHAM - JEUDI 7 JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT la demande d'Andrée-Ann Fortier de circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham lors de l'événement sportif «Tour CIBC Charles-Bruneau», jeudi 7 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau supporte la recherche et les projets dédiés à l'oncologie pédiatrique;

CONSIDÉRANT QUE l'Édition 2022 regroupera 3 pelotons de 15 cyclistes ou moins et qu'aucune fermeture de route n'est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci seront escortés par plusieurs types d'effectifs techniques et que tous les intervenants seront munis de communications radio;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la requête de madame Andrée-Ann Fortier, pour le Tour CIBC Charles-Bruneau, à emprunter les routes suivantes : la route 344, la montée Vachon et la route 148, selon les descriptifs déjà fourni, et aux conditions suivantes :

- Preuve d'assurances responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée de l'événement, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurances devra être liée à une clause d'avis annulation de 30 jours;
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et autres);

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

- L'équipe de coordination devra assurer la sécurité des participantes;
- L'équipe de coordination devra également, le cas échéant, obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les routes provinciales;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de s'assurer que des normes de sécurités sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

Adoptée à l'unanimité

11.5

22-06-248

### **AUTORISATION – DEMANDE D'EMPRUNT DANS LE FONDS « REVENUS REPORTÉS DU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX » POUR LA MISE À NIVEAU DU TERRAIN DE TENNIS**

CONSIDÉRANT QUE les terrains de tennis appartenant à la Ville doivent être mis à niveaux;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de services professionnels de la compagnie Parallèle 54 au montant de 8 250 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'impression de plans et de documents n'est pas inclus dans le montant de base;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes seront remboursées lors de la réception de la subvention;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles dans le fonds « Revenus reportés du fonds de parcs et terrains de jeux »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise que les fonds provenant du « Revenus reportés du fonds de parcs et terrains de jeux » soit utilisés pour payer la facture de la compagnie Parallèle 54 afin de mettre à niveau les terrains de tennis.

QUE le montant utilisé dans le « Revenus reportés du fonds de parcs et terrains de jeux » sera renfloué à la réception de la subvention.

QU'un montant maximum de 10 000 \$ provenant du « Revenus reportés du fonds de parcs et terrains de jeux » soit à la disponibilité du Service des loisirs pour la mise à niveau les terrains de tennis.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne madame Jacinthe Dugré, directrice du Service des loisirs ou monsieur Jean-François Brunet, directeur général, à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

**22-06-249 11.6**  
**CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LA MISE À JOUR DE  
LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE le programme Municipalités amies des aînés au Québec du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux est déployé depuis 2009, soit depuis une douzaine d'années;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller Yvan Caron, qui avait été désigné responsable des questions familles/aînés, se terminait le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la conseillère Sylvie Décosse, qui avait été désignée responsable des questions familles/aînés, se terminait le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de redésigner des élus (es) responsables du dossier afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action local et la mise à niveau de la politique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Marilou Laurin et messieurs Louis Quevillon et Stephen Rowland comme responsables au poste des questions familiales au sein du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham et seront chargés de la démarche de politique familiale municipale et qui assureront le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles dans la municipalité.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise Jacinthe Dugré, directrice du Service des Loisirs ou monsieur Jean-François Brunet, directeur général, à signer tout document relatif au Programme de politique familiale municipale du ministère de la Famille, incluant le formulaire de demande d'aide financière, la convention d'aide financière et les documents relatifs à la reddition de compte, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

11.7  
**22-06-250 MISE EN DISPONIBILITÉ POUR L'OCTROI DE  
CONTRAT DE CONSTRUCTION DU TROTTOIR AU  
PARC ROLAND-CADIEUX**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a constaté des lacunes au niveau de la sécurité au parc Roland-Cadieux par rapport au trottoir de pierres de pavé;

CONSIDÉRANT QUE le parc Roland-Cadieux accueille les citoyens, mais également le camp de jour l'été;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de tous est notre plus grande préoccupation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à refaire le trottoir en béton et que les travaux doivent être effectués rapidement avec la période accrue d'achalandage et le début du camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'une partie des pierres de pavé pourra être réutilisée pour d'autres projets;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite auprès de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission de la compagnie Dan-Marc (9079-7853 Québec Inc.) au montant de 21 270,38 \$, toutes taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre soumise par la compagnie Dan-Marc (9079-7853 Québec inc.) au montant de 21 270,38 \$, toutes taxes incluses pour la construction du trottoir au parc Roland-Cadieux.

QUE ce montant provienne des « Revenus reportés du fonds de parcs et terrains de jeux » soit à la disponibilité du Service des loisirs pour la construction du trottoir au parc Roland-Cadieux.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne madame Jacinthe Dugré, directrice du Service des loisirs ou monsieur Jean-François Brunet, directeur général, à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité



***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

11.8  
22-06-251 **ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA  
RÉSOLUTION NUMÉRO 22-01-11 ADOPTÉE LE  
11 JANVIER 2022 – OCTROI DE CONTRAT POUR LA  
COUPE DE GAZON DU CAMPING ET DE LA MARINA  
MUNICIPALE DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM POUR 2022**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution vient abroger et remplacer la résolution numéro 21-01-11 entérinée lors de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2022;

CONSIDÉRANT le besoin d'entretien paysager au camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment la coupe de gazon au lieu numéro 1 étant la coupe de gazon du camping et de la marina municipale et au lieu numéro 2 étant le terrain du puits et du champ d'épuration sur la montée Byrne;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel David Gauvreau n'est pas en mesure de remplir les mêmes termes et conditions de l'appel d'offres adjugé en 2018 (Résolution numéro 18-11-372);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de la compagnie Gazon McKenza au montant de 32 000 \$, plus toutes taxes applicables pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur Gazon McKenza rencontre les adaptations nécessaires : souscription à une assurance responsabilité d'un million de dollars avec fourniture du certificat;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat sera pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une dépense annuelle récurrente;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le contrat d'un an pour la coupe de gazon du camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham à la compagnie Gazon McKenza au montant de 32 000 \$, plus toutes taxes applicables.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 21-01-11 entérinée lors de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

*Le conseiller M. Stephen Rowland déclare son intérêt et se retire de la discussion concernant ce point.*

11.9  
**22-06-252 AIDE FINANCIÈRE À L'ÉGLISE ST-MUNGO'S POUR LE PROGRAMME DE FORMATION EN INFORMATIQUE POUR LES ÂNÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham fait le choix d'aider financièrement certains organismes à but non lucratif œuvrant dans des domaines en lien avec ses politiques et ses interventions : l'art de la culture; le développement social et communautaire, le sport et les loisirs;

CONSIDÉRANT l'adoption de la « *Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif OBNL de la Ville de Brownsburg-Chatham* » le 7 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté les fondements de la Politique régionale de la famille et des aînés ainsi que le plan d'action local (2016-2019) en découlant le 7 juin 2016 (résolution 16-06-205);

CONSIDÉRANT QUE l'église St-Mungo's a reçu une subvention de 25 000 \$ du gouvernement fédéral pour le Programme de formation en informatique pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles offriront des cours de 10 semaines dont l'objectif principal est de donner aux aînés la confiance d'utiliser l'internet;

CONSIDÉRANT QUE ces cours seront gratuits pour les résidents de 60 ans et plus de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE le comité St-Mungo's fournira tous les équipements et que la subvention ne couvre pas toutes les dépenses en lien avec cette formation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une aide financière au montant de 3 000 \$ à l'église St-Mungo's pour le programme de formation en informatique pour les aînés.

QUE cette aide financière provienne du poste budgétaire « *Contributions organismes – subventions et dons* » 02-701-00-959.

Adoptée à l'unanimité

*Le conseiller M. Stephen Rowland réintègre la table des discussions.*

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**22-06-253 12.1  
EMBAUCHE POMPIERS TEMPS PARTIEL ET  
PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham a un besoin en pompiers formés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie a rencontré madame Lesly Yao, monsieur Samuel Ménard ainsi que monsieur Nizar Hachchadi en entrevue;

CONSIDÉRANT QU'ils ont réussi le test de capacité physique;

CONSIDÉRANT QU'ils complèteront la formation de pompier (DEP) en incendie en juin;

CONSIDÉRANT QUE madame Lesly Yao souhaite approfondir ses connaissances au DEC en incendie à l'automne prochain;

CONSIDÉRANT QU'ils s'engagent à déménager dans un périmètre de 5 minutes d'une caserne et de nous fournir une preuve de résidence;

CONSIDÉRANT QU'ils s'engagent à devenir premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et directeur général adjoint, monsieur Michel Robert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Lesly Yao en date du 7 juin 2022, monsieur Nizar Hachchadi en date du 9 juin 2022 et monsieur Samuel Ménard en date du 13 juin 2022, et ce, en tant que pompiers temps partiel et premiers répondants pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

**22-06-254 12.2  
APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICES D'ÉQUIPE  
LAURENCE CONCERNANT LA DEMANDE DE  
SUBVENTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET  
DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES  
MUNICIPALES (PRACIM) AU SUJET DE LA  
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE POUR  
LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie demande une subvention pour ce projet par l'entremise du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT le besoin de recevoir l'aide d'une firme externe pour compléter cette demande de subvention;

CONSIDÉRANT QU'*Équipe Laurence* est la seule firme sur trois (3) ayant répondu à notre demande de prix à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services soumise par *Équipe Laurence* indique des frais de 9 495 \$, ainsi que des frais supplémentaires détaillés comme suit :

Ingénieur	110 \$ à 160 \$ de l'heure
Candidat à la profession d'ingénieur	85 \$ à 95 \$ de l'heure
Stagiaire en ingénierie	80 \$ de l'heure
Technicien	75 \$ à 120 \$ de l'heure
Dessinateur	70 \$ à 95 \$ de l'heure
Spécialiste municipale	90 \$ de l'heure
Adjointe administrative	70 \$ de l'heure
Kilométrage	0,67 \$ du kilomètre

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation de monsieur Michel Robert, directeur du Service de sécurité incendie et directeur général adjoint.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de services d'*Équipe Laurence* concernant la demande de subvention au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), au sujet de la construction de la nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie.

QUE tous frais supplémentaires soit approuvé par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Michel Robert, avant leur autorisation.

QUE le tout soit payable par l'excédent accumulé affecté aux études et avant-projet et renfloué sur approbation du règlement d'emprunt.

QUE tout solde résiduaire soit retourné à son fonds d'origine à la fin du projet.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

12.3

**22-06-255 ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE TYPE MINI RESCUE  
– ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC  
2022-SSI-003**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un véhicule de type mini rescue a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) sous le numéro 2022-SSI-003;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été déposées, soit :

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes incluses)
Camions Hélie (2003) inc.	353 979,28
Camions Carl Thibault inc.	388 847,75

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce type de véhicule était prévue au programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et directeur général adjoint, monsieur Michel Robert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acquisition d'un véhicule de type mini rescue Dodge Ram 5500 2021 au coût total de 353 979,28 \$, incluant les taxes applicables, auprès de Camions Hélie (2003) inc.

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 302-2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Service de sécurité incendie à faire les démarches nécessaires auprès du fournisseur afin de concrétiser ladite acquisition.

Adoptée à l'unanimité

**DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

13.1

**22-06-256 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
DM-2022-00248 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1, RUE DU  
COTEAU (LOT 4 235 006 DU CADASTRE DU QUÉBEC) –  
ORIENTATION DE LA MAISON**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00248 présentée par madame Natasha Bélanger-Lafèche pour et au nom de Les Immeubles K.L. Mainville inc., visant la propriété du 1, rue du Coteau (lot 4 235 006 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser le maintien d'une résidence unifamiliale isolée ne possédant pas de porte faisant face à la rue alors que la réglementation stipule que le nombre minimal de porte, en façade d'une habitation, est fixé à 1;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Certificat de localisation;
- Grille de zonage;
- Extrait de la matrice graphique;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone villégiature V-415 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00248 présentée par madame Natasha Bélanger-Laflèche pour et au nom de Les Immeubles K.L. Mainville inc., visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 1, rue du Coteau (lot 4 235 006 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham dans le but d'autoriser le maintien d'une résidence unifamiliale isolée ne possédant pas de porte faisant face à la rue alors que la réglementation stipule que le nombre minimal de porte, en façade d'une habitation, est fixé à 1.

De plus les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent de remplacer la porte-patio de la façade qui donne sur le chemin Sinclair par une porte-jardin ou une porte française.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00248 présentée par madame Natasha Bélanger-Laflèche pour et au nom de Les Immeubles K.L. Mainville inc., visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 1, rue du Coteau (lot 4 235 006 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham dans le but d'autoriser le maintien d'une résidence unifamiliale isolée ne possédant pas de porte faisant face à la rue alors que la réglementation stipule que le nombre minimal de porte, en façade d'une habitation, est fixé à 1.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande de remplacer la porte-patio de la façade qui donne sur le chemin Sinclair par une porte-jardin ou une porte française.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

13.2

**22-06-257 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
DM-2022-00262 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 69, CHEMIN  
DE KERPEN (LOT 4 678 392 DU CADASTRE DU QUÉBEC)  
– DISTANCE GARAGE LIGNE DE TERRAIN**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00262 présentée par madame Lina Aboul Nasr visant la propriété du 69, chemin de Kerpen (lot 4 678 392 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser le maintien d'un garage privé détaché à une distance de 1,3 mètre de la ligne de lot latérale gauche alors que la réglementation stipule qu'une distance de 1,5 mètre doit être conservée entre le garage privé détaché et les lignes de lot latérales;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Certificat de localisation;
- Grille de zonage;
- Extrait de la matrice graphique;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone rurale Ru-300 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00262 présentée par madame Lina Aboul Nasr visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 69, chemin de Kerpen (lot 4 678 392 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham dans le but d'autoriser le maintien d'un garage privé détaché à une distance de 1,3 mètre de la ligne de lot latéral gauche alors que la réglementation stipule qu'une distance de 1,5 mètre doit être conservée entre le garage privé détaché et les lignes de lot latérales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00262 présentée par madame Lina Aboul Nasr visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 69, chemin de Kerpen (lot 4 678 392 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham dans le but d'autoriser le maintien d'un garage privé détaché à une distance de 1,3 mètre de la ligne de lot latéral gauche alors que la réglementation stipule qu'une distance de 1,5 mètre doit être conservée entre le garage privé détaché et les lignes de lot latérales.

Adoptée à l'unanimité

22-06-258 13.3 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2022-00275 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 642, CHEMIN DUMOULIN (LOTS 4 422 929 ET 4 459 354 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00275 présentée par Kanach Canada inc. visant la propriété du 642, chemin Dumoulin (lots 4 422 929 et 4 459 354 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser des bâtiments accessoires de type serre possédant un revêtement extérieur de polyéthylène alors que la réglementation stipule que ce type de matériaux de parement extérieur est prohibé;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Images des bâtiments sur le terrain;
- Permis émis;
- Grille de zonage;
- Extrait de la matrice graphique;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone agroforestière Af-209 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00275 présentée par Kanach Canada inc. visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 642, chemin Dumoulin (lots 4 422 929 et 4 459 354 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham dans le but d'autoriser des bâtiments accessoires de type serre possédant un revêtement extérieur de polyéthylène alors que la réglementation stipule que ce type de matériaux de parement extérieur est prohibé.



## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00275 présentée par Kanach Canada inc. visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 642, chemin Dumoulin (lots 4 422 929 et 4 459 354 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham dans le but d'autoriser des bâtiments accessoires de type serre possédant un revêtement extérieur de polyéthylène alors que la réglementation stipule que ce type de matériaux de parement extérieur est prohibé.

Adoptée à l'unanimité

13.4

22-06-259

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2022-014 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1073, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOTS 4 422 955 ET 4 459 424 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-00297 vise la propriété du 1073, route des Outaouais (lots 4 422 955 et 4 459 424 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise la construction d'un garage privé détaché;

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-423 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Plan de construction;
- Images de la résidence et du voisinage.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Fenêtre : Guillotine Gentek aluminium couleur cuivre 575 ;
- Porte de garage : couleur brun chocolat ;
- Toiture : Bardeau d'asphalte couleur Shake Wood ;
- Revêtement extérieur : Pierre Cultured Stone Dresses Field couleur Aspen (comme maison) et planches de pin couleur cuivre (comme maison).

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande du requérant visant la construction d'un garage privé détaché pour la propriété du 1073, route des Outaouais (lots 4 422 955 et 4 459 424 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché pour la propriété du 1073, route des Outaouais (lots 4 422 955 et 4 459 424 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

22-06-260 13.5 **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2022-015 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT À REMPLACER LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET CHANGER 6 FENÊTRES – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 256, RUE DES ÉRABLES (LOT 4 236 299 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-00191 vise la propriété du 256, rue des Érables (lot 4 236 299 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;  
ATTENDU QUE cette demande vise à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal et changer 6 fenêtres;

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone centre-ville Cv-708 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Plan de construction;
- Images de la résidence et du voisinage

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur : CanExel, couleur scandinave;
- Fenêtres : à battants et coulissantes en PVC blanc.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de la requérante visant à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal et changer 6 fenêtres pour la propriété du 256, rue des Érables (lot 4 236 299 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande de la requérante et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal et changer 6 fenêtres pour la propriété du 256, rue des Érables (lot 4 236 299 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

22-06-261 13.6 **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2022-016 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL (REMPACEMENT D'UNE FENÊTRE PAR UNE PORTE-PATIO, REMPLACER UNE FENÊTRE EXISTANTE ET EN CRÉER UNE NOUVELLE) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1014, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOT 4 423 140 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-00214 vise la propriété du 1014, route des Outaouais (lot 4 423 140 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise la rénovation du bâtiment principal suivante :

- Remplacement d'une fenêtre par une porte-patio;
- Remplacement d'une fenêtre à battant;
- Ajout d'une nouvelle fenêtre.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-424 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Plan de construction;
- Images de la résidence et du voisinage

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Porte-patio : PVC couleur blanc
- Fenêtres : à battant en PVC couleur blanche

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter partiellement la demande du requérant visant la rénovation du bâtiment principal (remplacement d'une fenêtre par une porte-patio, remplacer une fenêtre existante et en créer une nouvelle) pour la propriété située au 1014, route des Outaouais (lot 4 423 140 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham soit :

- **D'accepter** le remplacement de la fenêtre en façade avant et la création d'une nouvelle sur le côté gauche de la maison;
- **De refuser** le remplacement d'une fenêtre par une porte-patio en façade avant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal pour la demande du requérant visant la rénovation du bâtiment principal (remplacement d'une fenêtre par une porte-patio, remplacer une fenêtre existante et en créer une nouvelle) pour la propriété située au 1014, route des Outaouais (lot 4 423 140 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham:

- **Accepte** le remplacement de la fenêtre en façade avant et la création d'une nouvelle sur le côté gauche de la maison;
- **Refuse** le remplacement d'une fenêtre par une porte-patio en façade avant.

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

13.7

22-06-262

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2022-017 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT À REMPLACER UNE PARTIE DE LA TOITURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1061, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOTS 4 422 957 ET 4 459 423 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-00229 vise la propriété du 1061, route des Outaouais (lots 4 422 957 et 4 459 423 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à remplacer une partie de la toiture du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-423 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Plan de construction;
- Images de la résidence et du voisinage

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Toiture: tôle métallique de marque Vick West couleur verte

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande du requérant visant à remplacer une partie de la toiture du bâtiment principal pour la propriété du 1061, route des Outaouais (lots 4 422 957 et 4 459 423 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'En tenant compte des attendus énumérés précédemment, que le conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant à remplacer une partie de la toiture du bâtiment principal pour la propriété du 1061, route des Outaouais (lots 4 422 957 et 4 459 423 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

13.8  
22-06-263 **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2022-018 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET LA TOITURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 106-108, ROUTE DU CANTON (LOT 4 422 705 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-00247 vise la propriété du 106-108, route du Canton (lot 4 422 705 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à remplacer le revêtement extérieur et la toiture du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone pôle local P1-529 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Plan de construction;
- Images de la résidence et du voisinage

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur (façade): CanExel couleur gris charcoal
- Revêtement extérieur (3 autres côtés): Vinyle gris charcoal
- Toiture : bardeau d'asphalte noir 2 tons

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande du requérant visant à remplacer le revêtement extérieur et la toiture du bâtiment principal pour la propriété du 106-108, route du Canton (lot 4 422 705 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant à remplacer le revêtement extérieur et la toiture du bâtiment principal pour la propriété du 106-108, route du Canton (lot 4 422 705 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

13.9  
**22-06-264 DEMANDE DE PPCMOI 2022-00269 – LOT 4 234 508 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE CHEMIN CAMPBELL – NOMBRE DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX**

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par monsieur Vincent Pagé Boyer pour le lot 4 234 508 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Campbell, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à procéder à l'aménagement d'un projet intégré récréotouristique de prêt-à-camper de 4 dômes et d'un seul bâtiment principal;

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-402;

Les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan de construction;
- Lettre explicative du projet;
- Plan d'implantation.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la démarche initiée par le requérant;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2022-00123 présentée par monsieur Vincent Pagé Boyer visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour le lot 4 234 508 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Campbell, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser l'aménagement d'un projet intégré récréotouristique de prêts-à-camper de 4 dômes et d'un seul bâtiment principal.

En plus des dispositions réglementaires d'urbanisme en vigueur, l'acceptation de la demande est assortie de la condition suivante :

- De sensibiliser les locataires éventuels sur les limites du terrain afin de s'assurer qu'ils n'aillent pas marcher sur les propriétés voisines à travers la mise en place de panneaux d'affichage des règles et des limites de terrain à respecter.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2022-00123 présentée par monsieur Vincent Pagé Boyer visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour le lot 4 234 508 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Campbell, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser l'aménagement d'un projet intégré récréotouristique de prêts-à-camper de 4 dômes et d'un seul bâtiment principal.

QUE les membres du conseil municipal acceptent la demande à la condition suivante :

- De sensibiliser les locataires éventuels sur les limites du terrain afin de s'assurer qu'ils n'aillent pas marcher sur les propriétés voisines à travers la mise en place de panneaux d'affichage des règles et des limites de terrain à respecter.

Adoptée à l'unanimité

13.10

22-06-265

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES ALLÉES D'ACCÈS COMMUNES, LES ESPACES DE STATIONNEMENT AINSI QUE DE CRÉER ET MODIFIER DES ZONES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 avril 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 avril 2022;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 3 mai 2022 à 18 h, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'aucune question n'a été reçue relativement à ce projet de règlement;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 3 mai 2022;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à autoriser les allées d'accès communes pour certaines classes d'usages;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à modifier les dispositions relativement à l'empiètement des espaces de stationnement dans le prolongement des lignes latérales du bâtiment principal;



## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à créer les zones rurales Ru-331 et Ru-333 à même la zone Ru-300 et y autoriser uniquement les résidences de tourisme sous la classe d'usage C504;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à créer la zone rurale Ru-334 à même la zone Ru-324 et y autoriser uniquement les résidences de tourisme sous la classe d'usage C504;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à modifier les caractéristiques de lotissement et de construction des bâtiments principaux dans les zones R-613 et R-615;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à autoriser les projets intégrés pour les habitations bifamiliales (H2) jumelées et habitations multifamiliales (H4) dans les zones R-613 et R-615.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 1, section 1.3.3, en ajoutant la définition d'allée d'accès commune, qui se lira comme suit :

#### **« Allée d'accès commune :**

Accès aménagé en permanence à même un trottoir ou une bordure de rue ou d'un fossé en vue de permettre à un véhicule l'accès au terrain adjacent à la rue. L'allée d'accès commune doit être située sur tous les terrains qui vont bénéficier de l'allée et mener vers les espaces de stationnement. »

### **ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 5, section 5.3, afin d'y ajouter l'article 5.3.5, qui se lira comme suit :

#### **«5.3.5 : Allées d'accès communes**

Pour les classes d'usage habitation H2, H3 H4 et H5, les allées d'accès communes sont autorisées. La largeur minimale totale d'une allée d'accès commune est de 5 mètres et la largeur maximale est de 8 mètres. L'allée d'accès commune doit être aménagée sur la ligne mitoyenne entre les deux propriétés qui se partagent l'allée. »

### **ARTICLE 3**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au deuxième alinéa du chapitre 5 de l'article 5.1.3, qui se lira comme suit :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

« À l'intérieur des périmètres urbains et pour tous les usages habitations, les espaces de stationnement ne peuvent empiéter de plus de 3 mètres dans l'espace intérieur délimité par le prolongement des lignes formées par les murs latéraux du bâtiment principal. Les espaces de stationnement devant les garages attenants sont exclus du calcul de l'empiètement. »

### **ARTICLE 4**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant deux nouvelles zones rurales Ru-331 et Ru-333 à même une partie de la zone rurale Ru-300, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

### **ARTICLE 5**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant les zones rurales Ru-331 et Ru-333 et en y permettant uniquement l'usage « Résidences de tourisme » (C504) sous la classe d'usage Hébergement (C5) et en y ajoutant une disposition particulière sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) », à la note (1) et se lisant comme suit:

« (1) : C504 »

Et en ajoutant une note (3) sous l'onglet « Notes » et se lisant comme suit :

« (3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année. »

Le tout tel que montré à l'annexe «5», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

### **ARTICLE 6**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone rurale Ru-334 à même une partie de la zone rurale Ru-324, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «2» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **ARTICLE 7**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant la zone rurale Ru-334 et en y permettant l'usage « Résidences de tourisme » (C504) sous la classe d'usage Hébergement (C5) et en y ajoutant une disposition particulière sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) », à la note (1) et se lisant comme suit:

« (1) : C504 »

Et en ajoutant une note (3) sous l'onglet « Notes » et se lisant comme suit :

« (3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année. »

Le tout tel que montré à l'annexe «5», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

### **ARTICLE 8**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en modifiant les dispositions pour les classes d'usages H1, H2 et H4 (habitation unifamiliale, bifamiliale et multifamiliale), dans la zone résidentielle R-615, se lisant comme suit :

« **Hauteur** – Nbre étage (min. / max.)                              1/3 »

### **ARTICLE 9**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en modifiant le taux d'implantation maximal ainsi que la superficie minimale du lot, la largeur minimale du lot et la profondeur minimale du lot des habitations unifamiliales (H1) possédant un mode d'implantation contigu dans la zone résidentielle R-615 et se lisant comme suit :

« **Taux d'implantation (max)**    45%

**Largeur du bâtiment principal (min.)**                              7

**Superficie du lot – m2 (min.)**    185 ;

**Largeur du lot (min.)**    7 ;

**Profondeur du lot (min.)**    25 »

Le tout tel que montré à l'annexe «5», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

# ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **ARTICLE 10**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en venant autoriser les projets intégrés pour les habitations bifamiliales (H2) en mode d'implantation isolé et jumelé et les habitations multifamiliales (H4) dans la zone résidentielle R-615;

Le tout tel que montré à l'annexe «5», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

## **ARTICLE 11**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en venant autoriser la classe d'usage H3 (habitation trifamiliale) en mode d'implantation isolé et jumelé dans la zone résidentielle R-615;

Le tout tel que montré à l'annexe «5», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

## **ARTICLE 12**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en modifiant la zone résidentielle R-613 et en y permettant la classe d'usage H1 (habitation unifamiliale);

Le tout tel que montré à l'annexe «5», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

## **ARTICLE 13**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en modifiant la délimitation des zones R-613 et R-615, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «2» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

## **ARTICLE 14**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Kevin Maurice  
Maire

---

Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion : 5 avril 2022  
Adoption du projet : 5 avril 2022  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet : 3 mai 2022  
Adoption du Règlement : 7 juin 2022  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

13.11

22-06-266

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2022-00123 AUTORISANT UN PROJET INTÉGRÉ RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL SUR LE LOT 4 234 635 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE LAFLEUR EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2020 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ZONE RÉSIDENTIELLE R-625**

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté le règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à sa séance du 23 avril 2020 et que ce règlement est entré en vigueur le 3 juin 2020;

ATTENDU QUE l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté;

ATTENDU QUE lors de la rencontre ordinaire du 7 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a accepté la demande de projet particulier numéro 2022-000123 avec certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet correspond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenus au Plan d'urbanisme numéro 196-2013, tel qu'amendé;

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été présenté et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2022;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 7 juin 2022 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de résolution, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte la présente résolution visant à autoriser ce projet selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

**1. Territoire d'application**

La présente résolution s'applique au lot vacant 4 234 635 du cadastre du Québec, situé sur la rue Lafleur, dans la zone résidentielle R-625.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **2. Autorisation**

Malgré le règlement de zonage en vigueur, le projet intégré résidentiel est autorisé.

### **3. Dérogations autorisées**

3.1 Il est autorisé de déroger aux articles suivants du règlement de zonage numéro 197-2013, tel qu'amendé :

- a. Article 2.1.2 intitulé : « Grille des spécifications » afin d'autoriser pour la classe d'usage H4 multifamiliale la disposition particulière projet intégré;
- b. Article 2.1.2 intitulé : « Grille des spécifications » afin d'autoriser pour les bâtiments multifamiliaux en projet intégré une hauteur maximale de 3 étages.

**De plus**, les conditions suivantes doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé à la présente résolution :

- Réduire la hauteur des bâtiments D et E à deux (2) étages;
- Mettre une clôture et installer une haie formée d'arbres d'au moins 1,2 mètre de hauteur à et une distance de 0,61 mètre minimum entre chacun, et ce, le long de la ligne mitoyenne entre le lot 4 234 635 et les propriétés du 459, 461 et 463, rue des Érables.
- Le promoteur devra réaliser, déposer et respecter les analyses nécessaires pour s'assurer que le type de sol en place est en mesure d'accueillir des bâtiments multifamiliaux de cette superficie.

Adoptée à l'unanimité

13.12

22-06-267

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2022-00179 AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT D'UN LIEU DE CULTE POSSÉDANT 3 ÉTAGES SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 827, CHEMIN DE LA CARRIÈRE (LOTS 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 ET 4 424 289 DU CADASTRE DU QUÉBEC) EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2020 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ZONE AGROFORESTIÈRE AF-205**

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté le règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à sa séance du 23 avril 2020 et que ce règlement est entré en vigueur le 3 juin 2020;

ATTENDU QUE l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté;

ATTENDU QUE lors de la rencontre ordinaire du 7 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a accepté la demande de projet particulier numéro 2022-000179;

ATTENDU QUE le projet correspond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenus au Plan d'urbanisme numéro 196-2013, tel qu'amendé;

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été présenté et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2022;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 7 juin 2022 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de résolution, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte la présente résolution visant à autoriser ce projet selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

### **1. Territoire d'application**

La présente résolution s'applique pour la propriété située au 827, chemin de la carrière (lots 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 et 4 424 289 du cadastre du Québec), dans la zone agroforestière Af-205.

### **2. Autorisation**

Malgré le règlement de zonage en vigueur, le lieu de culte est autorisé.

### **3. Dérogations autorisées**

3.1 Il est autorisé de déroger aux articles suivants du règlement de zonage numéro 197-2013, tel qu'amendé :

- c. Article 2.1.2 intitulé : « Grille des spécifications » afin d'autoriser pour la classe d'usage P1 Institutionnel et public une hauteur maximale de 3 étages.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

13.13

22-06-268

**ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2022-00269 AUTORISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN PROJET INTÉGRÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DE PRÊT-À-CAMPER POSSÉDANT UN SEUL BÂTIMENT PRINCIPAL, SITUÉ SUR LE CHEMIN CAMPBELL (LOT 4 234 508 DU CADASTRE DU QUÉBEC) EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2020 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ZONE DE VILLÉGIATURE V-402**

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté le règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à sa séance du 23 avril 2020 et que ce règlement est entré en vigueur le 3 juin 2020;

ATTENDU QUE l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté;

ATTENDU QUE lors de la rencontre ordinaire du 19 mai 2022, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé d'accepter la demande de projet particulier numéro 2022-000269;

ATTENDU QUE le projet correspond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenus au Plan d'urbanisme numéro 196-2013, tel qu'amendé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte la présente résolution visant à autoriser ce projet selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

**1. Territoire d'application**

La présente résolution s'applique pour le lot 4 234 508 du cadastre du Québec, dans la zone de villégiature V-402.

**2. Autorisation**

Malgré le règlement de zonage en vigueur, les projets intégrés de prêts-à-camper sont autorisés.



# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

### **3. Dérogations autorisées**

3.1 Il est autorisé de déroger aux articles suivants du règlement de zonage numéro 197-2013, tel qu'amendé :

- d. Article 10.2.1 intitulé : « Projet intégré à caractère récréotouristique – Dispositions générales » afin d'autoriser un seul bâtiment principal pour un projet intégré à caractère récréotouristique.

Adoptée à l'unanimité

13.14

22-06-269

#### **CESSION AUX FINS DE PARC, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2022-00019 – CRÉATION DES LOTS 6 520 916 À 6 520 928 ET 6 520 968 À 6 520 972 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR ÉRIC LARIVIÈRE**

ATTENDU QU'une demande de permis de lotissement a été déposée afin de procéder à la création des lots 6 520 916 à 6 520 928 et 6 520 968 à 6 520 972 du cadastre du Québec faits à partir des lots rénovés 4 234 977 et 6 371 874 du cadastre du Québec (lots P800 et 799-50 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Jonathan Lauzon, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 201258MB1, minute 166, en date du 25 mai 2022, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de seize (16) lots distincts. Les lots 6 520 922 à 6 520 927 sont destinés à la construction d'habitations unifamiliales isolées, les lots 6 520 916 et 6 520 921 vont être des lots qui seront cédés à la Ville pour fins de parcs, les lots 6 520 968, 6 520 928 et 6 520 972 représentent le cadastre de la nouvelle rue et les lots 6 520 918, 6 520 969 et 6 520 970 sont destinés à être jumelés à d'autres lots dans une opération cadastrale subséquente;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le conseil municipal doit se prononcer quant à la contribution de fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE l'évaluation foncière combinée des lots 4 234 977 et 6 371 874 du cadastre du Québec est présentement de 85 600 \$;

ATTENDU QUE la superficie combinée des lots 4 234 977 et 6 371 874 est de 116 839,9 mètres carrés;

ATTENDU QUE la ville donne au propriétaire une superficie de terrain équivalente à 3 534,5 mètres carrés;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le propriétaire est prêt à céder des terrains à la Ville d'une superficie totale de 9 581,7 mètres carrés, ainsi qu'un montant de 4 357,04 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Thomas Groulx, coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent et en terrain pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 5,09 % en argent pour la création des lots 6 520 916 à 6 520 928 et 6 520 968 à 6 520 972 représente un montant de 4 357,04 \$ et la contribution de 4,91 % en terrain représente une superficie de 5 747,5 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

13.15

22-06-270

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE CINQ (5) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : MESDAMES DONNA BIDER CLARK ET JACINTHE ROY ET MESSIEURS DANIEL CAMPEAU, ALAIN CLAVEAU ET DANIEL CADOTTE**

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 173-2011 constituant un nouveau Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant les Règlements numéro 042-2002 et le Règlement numéro 067-2003, prévoit la nomination de résidents de la Ville au sein du comité;

ATTENDU QUE le mandat de cinq (5) membres est échu;

ATTENDU QUE les membres ont manifesté leur intérêt à demeurer au sein de ce comité et que leur mandat soit renouvelé tel que prescrit au règlement ; ainsi mesdames Donna Bider Clark et Jacinthe Roy et messieurs Daniel Campeau, Alain Claveau et Daniel Cadotte désirent poursuivre leur implication au comité et ce, pour un nouveau mandat d'une durée de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE les membres du conseil municipal acceptent que les mandats des membres suivants soient ainsi renouvelés, mais pour une durée d'un (1) an:

- Madame Donna Bider Clark, membre agricole : pour un mandat d'un (1) an;
- Madame Jacinthe Roy, membre citoyen : pour un mandat d'un (1) an;
- Monsieur Daniel Campeau, membre agricole : pour un mandat d'un (1) an;
- Monsieur Alain Claveau, membre citoyen : pour un mandat d'un (1) an;

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Monsieur Daniel Cadotte, membre citoyen et président du Comité consultatif de l'urbanisme (CCU) pour un mandat d'un (1) an.

Que les cinq (5) membres auront un mandat d'une durée d'un (1) an, débutant le 7 juin 2022, soit le jour de leur nomination.

Adoptée à l'unanimité

14.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 20 h 10 à 20 h 13 : Des citoyens posent des questions sur différents dossiers et les membres du conseil et de l'administration y répondent.

15.

**22-06-271 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20 h 13, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Kévin Maurice  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service  
juridique